



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

**Arrêté portant inscription au titre des monuments historiques  
du bénitier de l'église Saint-Michel, à SAINT-MICHEL-DE-LANES (Aude)**

Le préfet de la région Occitanie,  
Préfet de la Haute-Garonne,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite,

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 12 mars 2019,

VU les autres pièces produites et jointes au dossier,

**CONSIDÉRANT** que la conservation de l'objet mobilier désigné ci-après présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : est inscrit au titre des monuments historiques l'objet mobilier suivant, décrit sur la fiche annexée au présent arrêté :

- bénitier, marbre (h = 128 ; d = 86), 18 e siècle (1756) ;

conservé dans l'église Saint-Michel, et appartenant à la commune de Saint-Michel-de-Lanès (Aude).

**Article 2** : le présent arrêté sera notifié au propriétaire et à l'affectataire.

**Article 3** : le secrétaire général aux affaires régionales et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 17.12.2019

Étienne GUYOT

**Annexe à l'arrêté portant inscription au titre des monuments historiques  
du bénitier de nom de l'église saint-Michel, à SAINT-MICHEL-DE-LANES (Aude)**

